

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Chaque participant s'engage à respecter les principales règles suivantes.  
**De manière générale**

- Il s'engage à avoir un comportement éco citoyen et contribuer au développement des idées et des actes en faveur de l'environnement.
- Il s'engage à observer quelques règles de savoir vivre : le respect de l'autre, le respect du groupe et le respect de la nature.

### Sur la sécurité et les déplacements

- Il s'engage à respecter le code de la voirie routière et le code de la route et à n'emprunter que les axes routiers définis par les organisateurs
- Il s'engage à respecter les directives qui pourraient lui être données par le responsable du groupe.
- Il s'engage à porter en permanence le gilet jaune de sécurité portant le logo de l'opération.
- Il s'engage à n'emprunter que les bas-côtés des berges et à n'effectuer aucun ramassage sur l'eau.
- Il s'engage à ne pas pénétrer sur les propriétés privées même non closes.
- Il s'engage à respecter l'ordre de marche qui lui sera donné par les organisateurs.
- Il s'engage à ne traverser le canal de l'Ourcq que lorsque la nécessité s'impose et que l'autorisation lui en sera donnée par le responsable de groupe.
- Il s'engage, s'il est accompagné d'un mineur, à prendre sous sa responsabilité, toutes les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité.

### Sur les déchets ramassés

- Il s'engage à ne ramasser les déchets qui peuvent l'être que manuellement et à l'aide des gants qui lui seront fournis.
- Il s'engage à ne pas ramasser les déchets qualifiés de dangereux comme : seringue, bouteille de gaz, produit inflammable, huile, piles, produit portant la signalétique de produit dangereux etc., cette énonciation n'étant pas limitative et il s'engage à signaler la présence de ceux-ci au responsable du groupe.
- Il s'engage pour les déchets volumineux à les signaler au responsable de groupe qui fixera la marche à suivre pour leur évacuation éventuelle.

Nom..... Prénom.....

Ville du Domicile ..... Code Postal.....

N° Tél : ..... Email : .....

Le 24 MARS 2018 signature :

*Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. (Antoine de Saint-Exupéry)*